



Belin-Béliet, le 5 novembre 2010

Monsieur Jean-Maurice LESBACHES
Commissaire-enquêteur
Centre multi-modal de valorisation de déblais
Mairie de Lerm-et-Musset
Hôtel de ville
33840 LERM-ET-MUSSET

N/Réf. : LT/FB/MAS - 705
Affaire suivie par : F. BILLY

Objet : Enquête publique Centre multi-modal de regroupement et de valorisation de déblais
Commune de Lerm et Musset

Alpilles
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Brenne
Brière
Boucles de la Seine Normande
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais Français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois- Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Mérone
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin Français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le Parc naturel régional n'est actuellement pas consulté par le Préfet pour la demande d'autorisation citée en objet mais il m'apparaît nécessaire, au regard des enjeux de notre territoire et de la nature du projet en question d'intervenir durant l'enquête publique et vous soumettre ma position.

Je constate d'abord que la convoitise des landes girondines pour des projets de stockage ou de traitement de déchets ne s'appuie pas sur des considérations de préservation de l'environnement. Il n'est malheureusement plus à démontrer que le contexte des sols sableux landais et la proximité de la nappe phréatique excluent toute idée de protection passive pour ce type d'activité. La mise en œuvre de cellules de stockage et plateforme de traitement de déblais risque de polluer la ressource en eau au droit du site et au sein des milieux naturels associés (zones humides et cours d'eau des vallées naturelles en lien avec la nappe). Les solutions techniques sont proposées pour pallier à ce handicap mais il semble aberrant de localiser une activité de rayonnement régional dans un lieu très vulnérable et d'enjeux majeurs pour la protection de la ressource en eau.

L'activité proposée conduit par ailleurs à une dégradation écologique des lieux. Dans les Landes de Gascogne, il est nécessaire de considérer la forêt comme un écosystème, certes simplifié, mais en totale relation fonctionnelle avec des cœurs de nature proches (vallées du Barthos, du Ciron, landes humides, ...). Par ailleurs la carrière voisine au projet n'a pas pour vocation de devenir un lieu de stockage de remblais (même inertes). Son exploitation et sa réhabilitation doivent en effet conduire à une renaturation par réaménagements et évolutions naturelles. Encore une fois la localisation de cette activité industrielle devrait plus rejoindre une friche industrielle qu'un espace naturel intègre, exploité pour partie, mais préservé d'apports exogènes polluants.

Le territoire du Parc, actuel et en projet, serait directement impacté par le développement de cette activité.

Maison du Parc - 33, route de Bayonne - 33830 BELIN-BELIET
Téléphone : 05 57 71 99 99 - Télécopie : 05 56 88 12 72
Site internet : www.parc-landes-de-gascogne.fr
e-mail : info@parc-landes-de-gascogne.fr



Parc
naturel
régional
des Landes
de Gascogne

En premier lieu le trafic routier généré concernera directement la commune d'Escaude. Je dois m'en inquiéter car la qualité reconnue de son patrimoine (naturel, culturel, paysager) et de son cadre de vie font partie des arguments forts pour son intégration au Parc. Cette commune est d'ores et déjà fragilisée par l'aménagement et les projets de grandes infrastructures routières et ferroviaires. Un trafic camion important, au regard des tonnages à faire transiter, n'est pas en mesure de s'y intégrer.

Sur un plan plus large à l'échelle du canton et du territoire du Parc, l'activité proposée vient contredire les orientations de développement proposées par la charte du Parc. Nous sommes ici dans une entrée importante pour notre territoire, secteur à forte identité rurale et forestière, où la qualité des milieux naturels et du cadre de vie priment. Le développement durable de ce territoire s'appuie donc sur ces atouts qu'un tel projet ne peut que déprécier très directement.

Pour conclure, j'estime que ce projet situé aux portes du Parc naturel régional et l'influençant n'est pas acceptable. S'il est de l'intérêt général de recycler, traiter et valoriser de manière systématique les déchets du bâtiment et des infrastructures, je m'oppose au nom du Parc naturel régional à l'intégration de tels équipements industriels au coeur des territoires forestiers et naturels aujourd'hui préservés. Une relocalisation d'un tel projet vers un site plus approprié semble nécessaire.

Vous remerciant de bien vouloir consigner ces observations au registre d'enquête publique, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de sentiments les meilleurs.

Vincent NUCHY

Président du Parc
Conseiller Général de Gironde
Maire de Salles

Alpilles
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Breagne
Erière
Boucles de la Seine Normande
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais Français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Morvan
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin Français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Maison du Parc - 33, route de Bayonne - 33830 BELIN-BELIET
Téléphone : 05 57 71 99 99 - Télécopie : 05 56 88 1272
Site internet : www.parc-landes-de-gascogne.fr
e-mail : info@parc-landes-de-gascogne.fr